



Asma Hadjilah

La Casbah d'Alger au XIX^e siècle

LA FABRIQUE
D'UNE VILLE
COLONIALE

KARTHALA

Cet ouvrage est la première étude consacrée à l'histoire urbaine et architecturale de la médina ou « Casbah » d'Alger durant la période coloniale, et plus précisément aux premières transformations entreprises au cours du XIX^e siècle.

L'abondante littérature grise des anciennes administrations françaises ainsi que l'observation de terrain permettent de rendre compte de la complexité du dessein colonial, engagé dès les années 1830, et visant à créer une ville européenne à l'emplacement d'une cité héritée des périodes romaine, arabo-berbère et ottomane.

En considérant que les contraintes locales excluent la transposition de modèles exogènes par simple décalque, sans adaptation, l'auteure nous invite à repenser l'héritage colonial d'Alger en explorant différents aspects de la transformation urbaine de la Casbah tout en portant l'accent sur les formes d'hybridation architecturale qui en découlent.

Asma Hadjilah est maître de conférences en histoire de l'architecture à l'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger, et chercheure au Laboratoire ville architecture et patrimoine (LVAP-EPAU).

Asma Hadjilah

La Casbah d'Alger au XIX^e siècle

La fabrique d'une ville coloniale



KARTHALA

Couverture : Alger, la rue de Chartres vers 1900.
D'après une photo-carte. Collection particulière.

© Éditions Karthala, 2025
22-24, boulevard Arago – 75013 Paris

ISBN : 978-2-38409-268-0
(première édition papier, 2025)

Avertissement

Les mots arabes dont l'usage est courant dans la langue française, tels que souk, oued ou fondouk, ont été conservés ici dans leur transcription habituelle. Toutefois, le système de translittération ci-dessous a été appliqué à ces mots quand ils accompagnent des noms arabes d'édifices ou de lieux. À titre d'exemple, le marché ou souk du Vendredi est transcrit de la manière suivante : sūq al-Djumu'a. Dans la bibliographie et les citations, l'orthographe des noms donnés par les auteurs est respectée.

Les termes arabes et turcs peu utilisés, comme *darb*, *Beylik* ou *waqf*, sont composés en italique et définis dans le corps du texte ou en note de bas de page lors de la première utilisation.

Consonnes				Voyelles longues	Voyelles brèves	Additions turques
ا	أ	ر	ف	آ	al-fathā	پ
إ	ā	ز	ق	و	ad-damma	چ
ب	b	س	ك	ي	al-kasra	ق
ت	t	ش	ل			
ث	th	ص	م			
ج	dj	ض	ن			
ح	h	ط	ه			
خ	kh	ظ	و			
د	d	ع	ي			
ذ	d	غ				

La nomenclature des rues et des places est celle donnée dans les documents cartographiques français. L'usage de celle-ci plutôt que de l'actuelle a été imposé par la disparition d'une partie des rues citées et par l'exploitation d'un nombre conséquent de documents d'archives de la période française. Néanmoins, il est joint en annexe un tableau

de correspondance pour les principales rues étudiées ou citées qui existent encore aujourd'hui.

Par ailleurs, le terme à connotation péjorative d'«indigène» qui faisait référence durant la période coloniale à la population originaire d'Algérie est remplacé par l'expression «population autochtone». Il est conservé uniquement dans les citations d'auteurs.

Sigles et abréviations

Archives et organismes

AGORHA	Bases de données de l'Institut national d'histoire de l'art, Paris
ANOM	Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence
BNA	Bibliothèque nationale d'Alger, Hamma, Alger
BNF	Bibliothèque nationale de France, Paris
CNA	Centre national des archives, Birkhadem, Alger
CNERU	Centre national d'études et de recherches appliquées en urbanisme
CTHS	Comité des travaux historiques et scientifiques
DGDN	Direction générale du domaine national, Alger
EPAU	École polytechnique d'architecture et d'urbanisme
INHA	Institut national d'histoire de l'art
MAP	Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont
OGEBEC	Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés
OAS	Organisation armée secrète
SFHU	Société française d'histoire urbaine
SHD	Service historique de la Défense, Vincennes
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Dans les textes de lois et documents d'archives

AG	Arrêté du gouverneur général ou du général en chef
AGI	Arrêté du général en chef et de l'intendant civil
AI	Arrêté de l'intendant civil
AM	Arrêté ministériel
Arr.	Arrêté
CG	Conseil de gouvernement

Décr.	Décret
DI	Décret impérial
GG	Gouverneur général
GGA	Gouvernement général de l'Algérie
MG	Ministre de la Guerre
OR	Ordonnance royale

Périodiques

<i>ABE Journal</i>	<i>Architecture Beyond Europe</i>
<i>Afrique</i>	<i>L'Afrique</i> : journal de la colonisation française
<i>AG</i>	<i>L'Année géographique</i>
<i>Akhbar</i>	<i>Akhbar. Journal de l'Algérie</i>
<i>AHSS</i>	<i>Annales. Histoire, Sciences sociales</i>
<i>ARU</i>	<i>Les Annales de la recherche urbaine</i>
<i>ANI</i>	<i>L'Afrique du Nord illustrée</i>
<i>Atlas</i>	<i>L'Atlas. Journal démocratique de l'Algérie</i>
<i>CRAU</i>	<i>Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine</i>
<i>Constitutionnel</i>	<i>Le Constitutionnel</i>
<i>Chantiers</i>	<i>Chantiers nord-africains</i>
<i>CA</i>	<i>Le Courrier de l'Algérie</i>
<i>Droit</i>	<i>Le Droit. Journal des tribunaux</i>
<i>Écho</i>	<i>L'Écho d'Alger</i>
<i>ILN</i>	<i>The Illustrated London News</i>
<i>JUH</i>	<i>Journal of Urban History</i>
<i>MA</i>	<i>Le Moniteur algérien</i>
<i>MP</i>	<i>Le Magasin pittoresque</i>
<i>Mathurin</i>	<i>Le Mathurin</i> : journal hebdomadaire indépendant défendant les intérêts des gens de mer en Algérie
<i>Mobacher</i>	<i>Le Mobacher. Journal officiel</i>
<i>Outre-Mers</i>	<i>Outre-Mers. Revue d'histoire coloniale et impériale</i>
<i>RA</i>	<i>Revue Africaine</i>
<i>RHM</i>	<i>Revue d'histoire maghrébine</i>
<i>RHMC</i>	<i>Revue d'histoire moderne & contemporaine</i>
<i>REMM</i>	<i>Revue du monde musulman et de la Méditerranée</i>
<i>ROMM</i>	<i>Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée</i>
<i>SM</i>	<i>Le Sémaphore de Marseille</i>

Plans d'urbanisme

PAEE	Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension
PPSMVSS	Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé

Avant-propos

Le présent ouvrage est issu d'une thèse de doctorat en histoire de l'architecture menée sous la direction de M^{me} Nabila Chérif et intitulée «La ville et l'architecture européennes du XIX^e siècle dans la Casbah d'Alger. Transformation et construction : entre liberté et idéal esthétiques». Elle a été soutenue à Alger à l'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme, en décembre 2021. Elle a obtenu, en 2022, le prix de la thèse de doctorat de la Société française d'histoire urbaine (SFHU).

Mon intérêt pour le patrimoine bâti d'Alger hérité de la période coloniale s'est manifesté pendant mes études d'architecture à l'EPAU. J'y ai été sensibilisée, en effet, au cours des travaux dirigés en histoire de l'architecture qui consistaient à étudier les immeubles de rapports et les bâtiments emblématiques des XIX^e et XX^e siècles.

Après l'obtention de mon diplôme d'État d'architecture en 2009, j'ai entamé une première recherche, dans le cadre d'un magistère, dirigé par M^{me} Nabila Chérif, qui a pris la forme d'une étude monographique détaillée de l'une des premières rues réalignées de la Casbah, à savoir la rue Bab Azoun – Bab el Oued. L'objectif était d'analyser le rapport de la ville française au substrat ottoman et de contribuer à l'un des débats récurrents de l'historiographie des villes en situation coloniale : la question de la circulation des modèles européens, de leur transposition ou adaptation aux différents contextes locaux. Cet exercice qui a permis de révéler l'importance des hybridations architecturales et leurs variétés allait me préparer à une étude de plus grande ampleur que j'envisageais alors d'entreprendre dans le cadre d'une thèse de doctorat consacrée aux travaux urbains réalisés au cours du XIX^e siècle dans l'ancienne médina et à l'architecture qui en découle.

Grâce aux travaux de Sakina Missoum, de Nabila Chérif et de Samia Chergui, nous sommes aujourd'hui bien renseignés sur la Casbah durant la période ottomane. C'est à ces travaux que revient également le mérite d'avoir exploré pour la première fois les archives de l'administration française relatives à l'architecture et à l'aménagement de la ville, laissant ainsi entrevoir leur intérêt pour l'étude de l'évolution de l'ancienne médina durant la période coloniale.

Cependant, le sujet n'est pas sans difficulté, car un premier examen de ces archives a révélé leur nature éparse et lacunaire qui ne permettait pas à la fois d'écrire et d'illustrer l'histoire des travaux urbains réalisés dans la médina d'Alger. En termes d'architecture, les fonds conservés en France ne documentent, sauf rares exceptions, que l'architecture publique. Les dossiers de permis de construire qui constituent la principale source pour l'étude de l'architecture privée se trouvent à Alger, versés dans les fonds d'archives de la Wilaya, qui interdit malheureusement leur consultation aux chercheurs. Dès lors, le recours au travail de restitution à travers le relevé s'est imposé comme l'unique moyen de combler, du moins partiellement, cette lacune archivistique, avec les approximations que cela implique, au vu des transformations courantes et de l'état de dégradation du cadre bâti de la Casbah. L'absence de permis de construire a par ailleurs imposé le recours au recoupement d'informations glanées dans des sources diverses et variées, afin de dater les constructions et d'identifier leurs commanditaires. Cela explique en partie le nombre restreint d'exemples d'architecture privée présentés. Cependant, ces derniers suffisent à apporter la démonstration de la thèse que nous défendons, selon laquelle il existe des liens intrinsèques entre la ville européenne et celle héritée des périodes romaine, arabo-berbère et ottomane, qui sont à l'origine d'une certaine liberté esthétique tant sur le plan urbain qu'au niveau architectural.

J'espère que cette étude contribuera à la reconnaissance des valeurs patrimoniales de l'héritage urbain et architectural de la période coloniale de la Casbah d'Alger. En effet, bien qu'intégré dans le PPSMVSS, il reste perçu, dans l'imaginaire collectif, comme les stigmates d'un «urbicide», car né de la transmutation d'une identité architecturale préétablie. Il fait l'objet d'une politique de préservation timide et parfois ambiguë, qui ne touche souvent que les bâtiments publics, de surcroît ceux dont le passé ottoman peut être invoqué. La restauration de l'actuelle mosquée Ketshāwā achevée en 2018 en est à ce titre un exemple édifiant.

Par ailleurs, pour le maintien de l'intégrité et de la cohérence du tissu urbain de la Casbah, il devient aujourd'hui primordial de dépasser les clivages idéologiques et de recentrer davantage le débat sur l'hybridité architecturale qui constitue un cas d'école aussi bien en matière de restauration du patrimoine que pour l'histoire globale de l'architecture.

L'aboutissement de ce travail n'aurait pas été possible sans l'aide et le soutien de plusieurs personnes et organismes, que je tiens à remercier. Ma profonde reconnaissance va d'abord à M^{me} Nabila Chérif, qui n'a ménagé ni ses conseils ni son acuité pour m'accompagner dans chacune des étapes de ma formation doctorale, et qui a soutenu et encouragé cette publication.

Merci à l'ensemble du personnel du Centre d'études diocésain d'Alger «Les Glycines» pour m'avoir fourni un cadre de travail particulièrement agréable et propice à la recherche.

Je tiens à exprimer ma gratitude au Laboratoire de recherche ville, architecture et patrimoine (LVAP/EPAU) qui, en m'impliquant dans ses projets, a grandement contribué à l'enrichissement de mon parcours doctoral.

Je suis également redevable au jury du prix de la SFHU qui a récompensé mes travaux, ouvrant ainsi la voie à leur publication.

Mes remerciements vont aussi aux éditions Karthala et à M. Xavier Audrain pour son enthousiasme et sa compréhension de mon travail.

Je voudrais enfin remercier ma famille et mes amis pour leur soutien moral tout au long de ce travail.

Préface

La formation du premier noyau de la ville coloniale dans la vieille Casbah d'Alger est un processus complexe que peu de recherches ont abordé. Les trois premières décennies qui suivirent l'occupation des troupes françaises constituent en effet un moment clé dans la construction du paysage urbain où se fabrique l'image d'une ville européenne radicalement opposée par son organisation et ses expressions esthétiques architecturales à la Casbah héritée des périodes médiévale et ottomane. Dans le sillage des travaux pionniers d'histoire urbaine de René Lespès et des études plus récentes de Federico Cresti, de Xavier Malverti et de Rachid Ouahès, s'ajoutent désormais les recherches d'Asma Hadjilah qui font l'objet du présent ouvrage, issu de sa thèse de doctorat soutenue en décembre 2021 à l'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger et à laquelle la SFHU a décerné le prix de la meilleure thèse en histoire urbaine pour l'année 2022.

Les questions que soulèvent les travaux d'Asma Hadjilah s'inscrivent largement dans les débats qui animent le champ des recherches post-coloniales sur les formes et les caractères de la ville et de l'architecture des XIX^e et XX^e siècles, étudiés comme objets d'un patrimoine partagé dans l'espace méditerranéen.

Par ses investigations très poussées, menées avec rigueur et méthode, Asma Hadjilah interroge diverses sources d'archives françaises administratives et législatives, conservées dans des institutions françaises aussi bien qu'algériennes, pour comprendre, aux deux échelles de lecture, urbaine et architecturale, les mécanismes de la transformation de la médina d'Alger et de la formation de la ville française.

À l'échelle urbaine, et pour identifier les logiques du nouvel espace public, elle explore les modalités d'intervention réglementaires et administratives ainsi que les tenants et aboutissants des décisions prises dans les arbitrages entre les acteurs publics et les acteurs privés agissant dans les différents projets de restructuration, remembrement et renouvellement du tissu urbain. À l'échelle de l'architecture, ses interrogations concernent les écritures architecturales et les formes esthétiques qui les caractérisent, à travers lesquelles elle tente de

décrypter les enjeux politico-culturels qui se jouent dans la fabrication de l'image d'une ville européenne et moderne remplaçant et effaçant progressivement la ville des Barbaresques.

En filigrane, la problématique examine la question centrale de la dualité qui motive la transformation et la construction de la Casbah, entre un idéal de conception porté par des modèles métropolitains et une liberté esthétique qui traduit les niveaux d'émancipation d'une population d'entrepreneurs, de propriétaires, mais aussi de décideurs militaires et civils forgés au contexte local.

L'approche utilisée dans cette recherche puise dans les mécanismes de la micro-histoire qui s'est imposée naturellement comme la démarche la plus adaptée au caractère fragmentaire et discontinu des sources archivistiques d'époque française contenant des documents de nature diverse (arsenal de textes juridiques, procès-verbaux et correspondances administratives, plans et dessins relatifs aux aménagements et constructions...) et qui décrivent le plus souvent des situations de projets d'intervention ponctuels suggérés dans les plans d'aménagements successifs de la ville.

L'exploitation des sources d'archives n'étant pas toujours aisée en raison de la difficulté, d'une part, à établir des correspondances précises entre l'information textuelle et les formes construites matérialisées dans la ville et, d'autre part, à interpréter et distinguer les opérations réalisées des intentions de projets des acteurs et pouvoirs divers souvent concurrents, Asma Hadjilah a su, grâce à sa formation d'architecte et par un travail d'enquête de terrain minutieux, rendre lisibles et probantes les hypothèses de restitution du processus de formation de la première ville française intra-muros.

L'originalité de cette recherche réside dans la nature même des lectures qu'elle accomplit dans le domaine des analyses morphologiques urbaines et architecturales, en explorant les instruments et les décisions réglementaires, juridico-administratifs produits et/ou adaptés à partir du cadre métropolitain par les différents acteurs urbains. Outre l'identification de ces derniers, c'est surtout leur rôle effectif et les décisions qu'ils ont pu prendre dans chaque situation de projet qui apportent à l'histoire urbaine d'Alger des éclairages inédits et très subtils.

Par ailleurs, et en révélant l'arsenal des réglementations françaises émises par les services de l'administration militaire puis civile pour le contexte local des travaux d'intervention de la ville d'Alger, la thèse d'Asma Hadjilah expose une réflexion inédite sur les questions

liées à la propriété et ses mécanismes de transfert, et aux règles de la gestion du foncier et de la constitution des biens du Domaine français au lendemain de la conquête. Tous ces aspects éclairent la phase de transition s'étalant de 1830 à 1860, période correspondant à la prise en main de la gestion de la ville d'époque ottomane par les autorités françaises qui, en actionnant plusieurs leviers juridiques que révèle l'auteur, permettent la coexistence et le co-fonctionnement transitoires avec les services de d'administration ottomane du *Beylik* et du *Bayt al-Māl*, ainsi que les instances régulant les corporations de fondations de bienfaisance religieuses des *awqāf*.

Ainsi par exemple, Asma Hadjilah livre des développements remarquables sur les liens de causalité entre les opérations de transformation de la voirie sous toutes ses formes et les mesures de l'arsenal juridique mises en place en matière d'expropriation et d'aliénation des biens (propriété et foncier). Elle explicite aussi les particularités du contexte législatif algérois relatif aux règles d'intervention urbaine et architecturale qui, tout en s'inspirant du modèle métropolitain, produit ses propres mécanismes et outils de régulation et de normalisation de la construction afin de répondre au triptyque circulation, salubrité et esthétique urbaine.

L'architecture de la première ville française d'Alger comme matérialité des expressions de l'esthétique du début du XIX^e siècle, mais surtout comme témoignage visible du contexte colonial de sa production, occupe une part importante dans les recherches d'Asma Hadjilah qui investit cette échelle de lecture partant du postulat de l'existence, à l'instar du modèle métropolitain présent comme référent à l'acte de bâtir, de corrélations fortes entre l'esthétique architecturale et les formes urbaines de l'espace public.

Là aussi, sa recherche comble des lacunes repérées dans l'état des savoirs sur l'histoire des formes architecturales nées durant les trois premières décennies de l'occupation d'Alger. Celles-ci ont été en effet, et contrairement à l'architecture française de la fin du XIX^e siècle et celle du XX^e siècle à Alger, beaucoup moins étudiées en raison de l'altération, modification, voire disparition de nombre d'édifices de cette période, dont les auteurs, architectes ou entrepreneurs, sont de surcroît souvent anonymes.

Cette période de transition où l'architecture européenne par l'immeuble à loyer ou de rapport se substitue à la maison traditionnelle d'époque ottomane est examinée avec un regard renouvelé par Asma

Hadjilah, qui choisit de concentrer ses recherches sur les types architecturaux les plus récurrents et les plus pertinents, allant de la maison de maître à la maison commune. Au-delà de la restitution de notices monographiques, elle tente d'expliquer, comme cela n'a jamais été entrepris auparavant, pour chaque type et à la lumière de plusieurs cas d'étude documentés par les sources d'archives, la genèse de la forme des immeubles en considérant à la fois le substrat du parcellaire ou du bâti ancien qu'ils englobent et les modes d'organisation importés qu'ils s'approprient selon divers niveaux et formules d'hybridation organisationnelle et constructive.

Si de nombreux auteurs ont qualifié le style d'architecture des premières décennies françaises à Alger comme l'expression d'un « pouvoir colonial vainqueur » car en apparence calqué sur le modèle de l'architecture haussmannienne, aux écritures néoclassiques et éclectiques, Asma Hadjilah apporte au débat des nuances importantes qui précisent par exemple la chronologie de l'apparition d'un style algérien local, d'essence mauresque ou orientale dès le début du XIX^e siècle alors que l'historiographie urbaine le place plus tardivement au début du XX^e siècle.

Ses démonstrations s'appuient autant sur des édifices publics de représentation du pouvoir politique colonial que sur des architectures plus ordinaires. Et c'est en explorant les interstices d'un cadre bâti en apparence européen qu'elle montre les usages très fréquents des formes d'expressions au « genre mauresque » local ou l'emploi de traditions constructives autochtones, dont elle explique les significations à la lumière du contexte politique et socioculturel de cette période.

Nabila Chérif

Introduction

La Casbah dans l'historiographie de l'Alger colonial

Nabila Chérif note que l'histoire de l'Alger colonial s'est écrite à partir de travaux traitant de l'une des deux périodes suivantes¹. La première, allant de 1830 à 1860, s'intéresse à la création du premier noyau de la ville européenne dans la médina. La seconde, qui s'étend de 1850 à 1930, concerne la transposition de modèles urbains et architecturaux européens, rendue possible par la construction de quartiers nouveaux juxtaposés à l'ancienne ville.

La littérature sur cette seconde période est abondante, mais la transformation de la Casbah ne constitue souvent qu'un préambule à l'étude des phénomènes urbains observés en dehors de son enceinte et des productions architecturales qui en résultent².

Les recherches sur la première période sont peu nombreuses et relativement récentes. La Casbah y est essentiellement abordée sous l'angle des politiques urbaines qui y étaient menées ou des acteurs concernés. Maouia Saidouni est le premier à tenter une approche du processus de l'aménagement d'Alger par les acteurs, mais en prenant pour champ temporel d'investigation la période allant de 1855 à 1935, qui correspond selon lui à l'ère de «l'urbanisme de plan»³. L'auteur y définit trois groupes d'acteurs qui concourent à l'affirmation de nouvelles idées apparentées à l'urbanisme français de l'entre-deux-guerres et qui ont permis l'émancipation de l'urbanisme d'alignement du XIX^e siècle : «l'institution militaire représentée par le service du Génie, les institutions civiles incarnées essentiellement par la municipalité et les francs-tireurs de l'aménagement appelés faiseurs de plans»⁴. C'est sous ce même angle d'approche des acteurs du projet urbain que Rachid Ouahès examine les conditions de la transformation

1. N. Chérif, 2017. Les références complètes des ouvrages cités se trouvent dans la bibliographie finale.

2. Voir à titre d'exemple F. Cresti, 1982 ; J.-J. Jordi, 1998 ; Z. Çelik, 2009 ; Z. Hakimi, 2011.

3. M. Saidouni, 1997.

4. M. Saidouni, 1995.

de la Casbah dans les trente premières années de l'occupation française, mais en se focalisant sur le Génie et ses relations avec certaines figures de l'administration civile⁵. Jusque-là, la question de l'implication de cette branche savante de l'armée dans les travaux urbains n'a été appréhendée qu'à une échelle territoriale, notamment par Xavier Malverti et Aleth Picard. Leurs travaux mettent en exergue les spécificités de son travail par rapport à l'intervention d'autres professionnels de la ville, dont le recours au tracé en damier et à la castramétation⁶.

Ces recherches associées à la thèse d'une mainmise militaire totale sur les affaires urbaines jusqu'en 1871, suggérée par René Lespès⁷, pourraient être à l'origine de l'idée reçue selon laquelle les remaniements urbains opérés dans la Casbah seraient tous l'œuvre du Génie.

Le pouvoir municipal et les forces libérales marquent les grands bouleversements urbains qui ont touché les villes européennes au cours du XIX^e siècle. Les travaux entrepris dans la Casbah d'Alger sont également illustratifs de ce dualisme. Ni son statut de ville coloniale ni son substrat ottoman n'ont suffi à l'en éloigner. Certes, la municipalité devait durant quatre décennies cohabiter avec l'autorité militaire. R. Lespès estimait que l'ouverture du champ aux forces libérales et par conséquent à l'initiative privée, qui ont permis à Alger d'accéder à la modernité, s'est opérée à partir de 1871, au moment de l'instauration du pouvoir civil. Toutefois, cette thèse peut être réfutée, par R. Ouahès notamment, qui révèle l'apparition d'une sensibilité libérale dès les années 1830. À travers l'analyse des correspondances entre les administrateurs d'Alger et le ministère de la Guerre, l'auteur démontre l'importance de la spéculation foncière et celle de la pensée libérale dans les discours des décideurs.

En ce qui concerne la dimension architecturale, les travaux se bornaient précédemment à des classifications typologiques. La première typologie est établie en 1992 par Attilio Petruccioli⁸, puis suivront plusieurs travaux d'analyse typo-morphologique qui ont tenté de mettre en lumière les particularités de ces productions architecturales par rapport aux modèles européens⁹. Mais du choix systématique de cet

5. R. Ouahès, 2006.

6. X. Malverti, 1994; A. Picard Malverti, 1989; X. Malverti et A. Picard, 1988.

7. R. Lespès, 1930.

8. A. Petruccioli, 1992.

9. Voir à titre d'exemple T. Baba Ahmed *et al.*, 2013.

angle d'approche résulte une connaissance lacunaire des productions architecturales du XIX^e siècle dans la Casbah, puisque celles-ci sont soumises à ce que Sabine Frommel qualifie « d'uniformisation forcée »¹⁰ qu'impose le travail de classification. Les spécificités liées à leur site d'implantation ou au caractère cosmopolite des commanditaires étaient de ce fait reléguées au second plan.

Néanmoins, les travaux les plus récents, dont ceux du collectif de chercheurs de l'INHA¹¹, tentent d'alimenter ces questions : en décrivant des architectures privées¹² exprimant de nouvelles identités locales à travers des langages architecturaux régionalistes, ils dévoilent la pluralité des profils des commanditaires et apportent la démonstration à ce que note Antoine Picon au sujet de l'architecture et de sa capacité « à transposer et à donner à voir, sous une forme matérielle cohérente, certaines dimensions clefs de la culture d'une époque »¹³.

Grâce aux travaux de Nabila Oulebsir sur le néo-mauresque¹⁴, le cas d'Alger alimente le débat sur le régionalisme architectural, quand celui-ci est pensé dans le cadre d'une histoire globale de l'architecture. Mais dans une historiographie qui reste euro-centrique, n'admettant le régionalisme que comme un mouvement des années 1890 à 1950, ce n'est qu'en termes de prémices à ce dernier que l'on peut introduire dans le débat le cas des productions architecturales des premières décennies de la colonisation, notamment celles de la Casbah qui témoignent de formes de néo-mauresque ou d'autres styles régionalistes.

Pour Jacques Cantier, l'historiographie doit être « école de modestie car comme les historiens du passé nous sommes sans doute sous l'influence d'un milieu et de modes intellectuelles »¹⁵. L'histoire urbaine et architecturale d'Alger est aussi sujette à l'influence de ces dernières. Dans les recherches et les travaux de vulgarisation sur l'Alger colonial, il peut être en effet relevé un usage souvent inapproprié, parfois abusif, de notions relatives à l'histoire de la France urbaine. À titre d'exemple, les termes d'haussmannisation, ou d'haussmannisme, ou encore d'haussmannien, qui renvoient aux travaux de modernisation de Paris initiés par le baron Haussmann durant le Second Empire, sont

10. S. Frommel, 2002, p. 6.

11. C. Piaton *et al.*, 2016 ; C. Piaton et T. Lochard, 2017.

12. Voir aussi A. Hadjilah, 2016.

13. A. Picon, 2002, p. 160.

14. N. Oulebsir, 2004.

15. J. Cantier, 1994, p. 29.

souvent employés pour parler des rues anciennes réalignées ou nouvellement percées dans la Casbah, ou des constructions qui en résultent. Ces glissements sémantiques témoignent tout particulièrement de la méconnaissance des logiques de tracé et des mécanismes législatifs qui sous-tendent la transformation urbaine de la médina d'Alger.

Aux origines de la formation de l'Alger colonial

Le XIX^e siècle est un moment clé dans l'histoire d'Alger, dans la définition des orientations urbanistiques et architecturales sous domination coloniale et dans l'instauration d'un nouvel idéal esthétique. La capitulation du Dey Hüssayn et la réquisition des biens du *Beylik* par les troupes françaises constituent des épisodes fondateurs pour l'histoire urbaine de la Casbah : la création du premier noyau de la ville européenne selon les conceptions européennes de l'époque, prônant l'amélioration de l'organisation des villes médiévales tout autant que de leur apparence.

De par le caractère pionnier des travaux urbains qu'elle a connus, la Casbah d'Alger est ainsi un terrain de recherche pour les problématiques qui s'inscrivent dans le sillage de l'historiographie relative aux anciennes villes coloniales qui tend à exclure l'idée de l'importation de modèles par simple décalque¹⁶. Il peut être en effet admis que «les contraintes locales impliquent forcément un effort d'adaptation, et [que] des situations entièrement nouvelles se traduisent par l'invention de solutions inédites»¹⁷. Toutefois, le contexte urbain particulier de la création des premiers quartiers européens d'Alger n'a pas suffi à exclure le recours à des principes et des logiques d'intervention résolument européens : réalignement et percement de rues, aménagement de places publiques, etc.

Cette réalité complexe conduit à s'interroger sur les modalités selon lesquelles s'est formé au XIX^e siècle le nouveau paysage architectural de la Casbah. Ce dernier répond-il à l'idéal esthétique de la ville européenne ou témoigne-t-il plutôt d'une certaine liberté esthétique, tant sur le plan urbain qu'architectural ?

16. Voir à titre d'exemples les travaux de W. C. Bissell, 2011, et de C. Herbelin, 2016.

17. O. Goerg et X. H. de Lempis, 2012, p. 22.

En imposant l'emploi des ordres et l'harmonie des proportions, les Grecs sont à l'origine de l'introduction de la notion d'« idéal esthétique » en architecture. Du temps des colonies romaines, le premier des arts servait à l'empire de moyen d'affirmer sa présence sur un territoire. La définition d'une esthétique idéale à appliquer aux villes conquises entretenait le sentiment d'appartenance à une culture commune. Ceci passait, par exemple, par l'adoption des mêmes modèles de monuments et d'organisation urbaine.

Dans une rétrospective de l'urbanisme et de l'architecture d'Alger, parue en 1938, Léon Claro résume les orientations urbanistiques et architecturales qui ont prévalu dans son aménagement en ces termes : la France « préféra rester fidèle à l'idéal esthétique de l'Europe qui vivait toujours sous le masque de la tradition italienne, et restait impuissant, depuis des siècles, à se transformer pour répondre à des besoins nouveaux »¹⁸. Par le biais de la notion d'idéal esthétique est sous-entendue une rupture avec les codes urbanistiques de la ville ottomane et un recours à l'ordre instauré par l'urbanisme classique qui prend racine dans l'Antiquité romaine. Cette notion qui est ainsi rattachée, depuis l'Antiquité et jusqu'au début du XX^e siècle, au fait colonial, est l'instrument d'une politique assimilatrice visant la diffusion par les organes du pouvoir de la culture urbanistique et architecturale du vainqueur.

R. Ouahès emprunte à Gilles Deleuze et Félix Guattari le concept de ritournelle pour exprimer la récurrence de l'usage par l'administration de certains termes, comme « incertitude », « irrésolution », « indécision », afin d'explicitier notamment le choix de Rome comme idéal esthétique pour Alger¹⁹. Il développe de ce fait une des questions soulevées par N. Oulebsir, « Rome ou l'Orient ? »²⁰, à travers laquelle elle rattache les origines de la politique patrimoniale à l'attitude ambivalente de l'autorité vis-à-vis de la Casbah lors des travaux urbains.

Par ailleurs, cette attitude est la conséquence de la présence de deux administrations, l'une locale réunissant des militaires et des civils, et l'autre centrale, représentée par le ministère de la Guerre à qui, depuis Paris, revenaient toutes les décisions définitives.

18. L. Claro, 1938, p. 26.

19. R. Ouahès, 2006.

20. N. Oulebsir, 2004.

Ce sont les bâtiments publics qui devaient traduire le mieux les préoccupations de l'État en matière d'esthétique architecturale. L'analyse des discours des décideurs révèle que la notion d'idéal esthétique est avant tout un concept sous-jacent à une politique²¹. Mais ces bâtiments témoignent également d'une liberté esthétique. Elle est à rattacher au profil des architectes fonctionnaires ou au tempérament ambitieux et aventurier de certains responsables de l'administration coloniale – à l'image du directeur de l'Intérieur Eugène Guyot – qui ont tenté de s'émanciper du néo-classicisme, pris alors comme style officiel par l'administration centrale, en mêlant différentes références.

La compréhension des phénomènes urbains et architecturaux qui caractérisent la Casbah passe d'abord par l'étude du mode de gestion de la ville, notamment de l'aspect législatif. En effet, l'histoire de l'urbanisme nous apprend que ce dernier est à l'origine des grands bouleversements qui ont touché les villes européennes au cours du XIX^e siècle.

La constitution à Alger d'un organisme gestionnaire local procède d'une volonté de l'administration centrale de se décharger de tâches concrètes de gestion de la ville. Elle répond également à l'afflux d'émigrants européens et au besoin en équipements publics, eau et voirie notamment. La municipalité d'Alger est le premier exemple de cette délégation de pouvoir en territoire algérien. On sait peu de chose sur sa création et son rôle dans la transformation de la médina. Le débat est plutôt centré sur les rivalités qui existaient entre le service du Génie et les autres services de l'administration civile en charge des affaires urbaines. Il en est de même pour les mécanismes législatifs ; la recherche s'y est peu intéressée, laissant ainsi place à l'émergence de l'idée d'une assimilation précoce et intégrale au régime des lois métropolitain²². Toutefois, la particularité du régime de la propriété foncière hérité de la période ottomane suffit à supposer l'existence d'un dispositif réglementaire adapté au contexte local, particulièrement en matière de gestion et d'intervention urbaines. Par ailleurs, le recours aux opérations de réaligement a conduit à l'introduction de nouveaux outils juridiques d'inspiration métropolitaine.

Le tracé de l'espace public est un aspect qui mérite d'être examiné en ce qu'il permet de rendre compte des conséquences des mécanismes législatifs complexes mis en place pour la transformation de la Casbah.

21. N. Oulebsir, 2004, et R. Ouahès, 2006.

22. Voir notamment F. Cresti, 1982, p. 19.

Les quartiers européens de cette dernière se sont constitués pratiquement en dehors du plan général d'alignement de la ville de 1846 ; les projets furent maintes fois revus et les travaux de réalisation jalonnés d'obstacles liés principalement aux droits imprescriptibles de la propriété. À titre d'exemple, l'étude de la rue Bab Azoun – Bab el Oued révèle le caractère progressif de son élargissement²³ : planifié et entamé dès 1832, il n'est achevé qu'à la fin du XIX^e siècle, dans le cadre d'autres travaux d'alignement. Cette façon de concevoir la ville est propre à l'urbanisme de régularisation, un modèle d'intervention urbaine imposé par le contexte politique des premières décennies de l'occupation, où l'administration n'engageait que les travaux urbains qui répondaient aux besoins de sécurité et de circulation.

Par ailleurs, notons que dès les premières années de la conquête, à travers les différents plans partiels d'alignement, c'est la vision d'une Casbah reformée sur elle-même qui est privilégiée. De plus, les archives révèlent d'une part l'existence d'une continuité de réflexion entre ces plans et, d'autre part, l'existence de principes communs qui les sous-tendent. Le cas de la Casbah d'Alger s'éloigne de ce fait des conceptions urbaines du milieu du XIX^e siècle qui préconisent pour les villes en situation coloniale la genèse de villes nouvelles ou de nouveaux quartiers²⁴. Il se trouve par ailleurs, du fait de l'avènement de la colonisation, en marge de la modernisation urbaine des villes maghrébines entreprise par la Sublime Porte entre 1830 et 1880.

À l'échelle du bâti, l'architecture privée est particulièrement intéressante à examiner. L'émancipation des modèles esthétiques régaliens s'y manifeste également, car elle constitue une projection de « l'idée que se font les Européens de la ville... [et] répond bien sûr à la volonté de mimétisme des colons déracinés qui cherchent à transplanter des repères spatiaux et immatériels »²⁵. Si l'importation de quelques types architecturaux régionaux en est le trait le plus manifeste, la réappropriation des constructions préexistantes en constitue aussi un autre caractère non moins important.

23. A. Hadjilah, 2014.

24. J. Des Cars et P. Pinon, 1998.

25. O. Goerg et X. H. de Lemps, 2012, p. 21.

Difficultés de l'étude d'un patrimoine altéré et en voie de disparition

La principale difficulté à laquelle se heurte la présente étude est la disparition de nombreux quartiers témoins des premières opérations de réaligement. Dans la Basse Casbah, il ne subsiste aujourd'hui que le quartier de la rue Bab Azoun ainsi que quelques fragments de celui de la Marine, ce dernier ayant été arasé dans le cadre du PAEE²⁶.

Les quartiers, tant de la partie basse de la médina que de sa partie haute, qui avaient échappé aux projets de modernisation des années 1930-1950, ont subi, sur le long terme, des altérations diverses : dégradations et effondrements multiples liés essentiellement à une suroccupation et aux changements des pratiques d'habiter ; transformations architecturales anarchiques ; multiplication des constructions illicites... Le CNERU a établi en 2009 dans le cadre du PPSMVSS de la Casbah d'Alger une série de plans thématiques constituant la phase d'analyse du site qui rend compte de l'ampleur de ces altérations. Dès lors, tout travail d'identification et d'analyse, notamment des architectures hybrides, est conditionné par l'état des constructions et leur authenticité.

Grâce aux témoignages des anciens militaires et administrateurs de la ville, on sait dès les années 1860 que les travaux d'alignement ont souvent préservé les anciennes constructions de la Casbah tout en les modifiant. Ces transformations se limitaient la plupart du temps à un « replâtrage » des façades, comme le soulignait le peintre et écrivain Charles Desprez²⁷. Dans ses écrits sur la topographie historique d'El Djazaïr, l'ancien archiviste des domaines, Albert Devoulx, évoque quant à lui des bâtiments du « vieil Alger » ayant été « englobés » dans de nouvelles constructions²⁸, suggérant ainsi leur conservation partielle.

En 1951, E. Pasquali donne, dans le cadre d'une étude sur la Casbah²⁹, un état du cadre bâti réalisé sur un plan intitulé « Plan de

26. En application de la loi Cornudet du 14 mars 1919, ce plan est mis à l'étude à partir de 1929. L'extension urbaine et le desserrement hygiéniste en sont les maîtres mots. Le zonage étant par ailleurs sa principale innovation, il intègre la partie basse de la Casbah dans la zone dite à caractère commercial. Pour ce faire, les urbanistes Henri Prost et Tony Socard imaginent de part et d'autre d'une large avenue baptisée avenue du 8 Novembre des groupes d'immeubles d'habitation et des bâtiments publics.

27. C. Desprez, 1868, p. 196.

28. A. Devoulx, Alger, Ms 3213.

29. E. Pasquali, 1951.

numérotage de la Casbah», sur lequel figure également un projet visant l'élargissement des rues Randon et Marengo³⁰. L'information se restreint de ce fait à la partie comprise entre ces deux rues et le boulevard de la Victoire. De plus, il n'y fait distinction, selon l'aspect architectural, que de deux catégories d'immeubles : ceux désignés comme étant « d'origine turco-algérienne » et ceux « d'architecture européenne », occultant ainsi les hybridités architecturales.

En 1980, l'Atelier Casbah³¹ et des experts de l'Unesco, chargés alors du projet de revalorisation de la médina, établissent dans le cadre de la phase d'étude deux inventaires : le premier concerne le cadre bâti qui identifie une grande partie des bâtiments anciens remaniés et les adjonctions résultant des travaux d'alignement ; le second classe la voirie, notamment selon qu'elle soit coloniale ou ancienne. Dans cette deuxième catégorie, une distinction est faite entre les voies suivant l'aspect de leurs parois : voies présentant des façades d'origine en majorité, celles avec façades d'origine partiellement, et celles avec façades coloniales. Ces deux documents rendent compte de la rareté des rues non transformées, ainsi que de la complexité du tissu urbain, et suggèrent l'ampleur des hybridations architecturales qui en résultent.

Toutefois, il reste difficile de repérer et de quantifier ces architectures hybrides. L'étude ne peut reposer uniquement sur l'observation et son interprétation, si l'on tient compte du seul fait que le remploi était une pratique courante et qu'il servait notamment à recréer des configurations architecturales précoloniales à l'intérieur de nouvelles constructions.

L'étude des hybridations architecturales devrait davantage s'appuyer sur la restitution de l'évolution du tracé parcellaire. Cependant, celle-ci ne peut être établie que d'une manière fragmentée et incomplète car elle est tributaire de la littérature grise des anciennes administrations coloniales. Grâce au plan cadastral de 1868 on dispose d'une information complète concernant le tracé parcellaire plus ou moins définitif de l'ensemble du territoire intra-muros de la Casbah. Pour ce qui est du tracé parcellaire initial hérité de la période ottomane, les fonds

30. Ce projet initié sous la municipalité de Charles Brunel, dans le projet d'aménagement conçu par Henri Prost en 1934, ne sera jamais réalisé. Voir à ce sujet Z. Hakimi, 2011, p. 131-152.

31. Atelier Casbah, 1981, p. 13-17 et pl. 5. L'Atelier Casbah est un instrument d'intervention créé en 1974 afin de mener différentes études en prévision du projet de revalorisation et de restauration de la Casbah initié alors par le gouvernement algérien.

d'archives consultés ne renseignent que sur un nombre très réduit de voies : dans la partie basse de la Casbah, il s'agit pour l'essentiel des terrains de l'ancienne place du Gouvernement, de ses abords, des rues Neuve Jénina et Philippe, toutes deux aujourd'hui disparues. En ce qui concerne la partie haute de la Casbah, on dispose d'une couverture complète du découpage parcellaire pour les rues de la Lyre et Randon, le boulevard de la Victoire ainsi que pour les amorces des rues qui leur sont transversales. D'un autre côté, l'information existe d'une manière très partielle pour de nombreuses voies. En règle générale, il s'agit des portions de rues marquées par la présence d'édifices domaniaux concernés par des réaligements ou autres projets de voirie.

L'étude des premières décennies de l'occupation française est aussi confrontée à la rareté des archives municipales. Une grande partie de ces archives³² aurait été détruite à la veille de l'indépendance du pays lors des attentats perpétrés par l'OAS qui avaient notamment visé l'hôtel de ville et la préfecture d'Alger, respectivement les 7 et 15 juin 1962.

Néanmoins, il existe encore des archives urbaines conservées à Alger, au niveau du CNA ; mais elles ne recouvrent que la période qui va de la fin du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres ; celles conservées au siège actuel de la wilaya d'Alger demeurent inaccessibles aux chercheurs. En 2004, l'ancien directeur du service des archives de la wilaya d'Alger, Omar Hachi, affirmait que la non-communicabilité de ces archives s'explique « du fait du manque de personnel pour sa gestion et de l'absence de tout instrument de recherche »³³. Près de deux décennies plus tard, la situation n'a pas changé. Dans le cadre de nos investigations, nous avons pu avoir un aperçu de la richesse de ses fonds. S'y trouvent notamment les dossiers de permis de construire des immeubles de rapports. Dans le périmètre de la Casbah, le plus ancien que nous avons pu consulter³⁴ date de 1891 et concerne un immeuble élevé à l'extrémité nord de la rue Bab el Oued, à l'angle de cette dernière et de la rue Sidi Ferruche.

32. Un important travail de repérage des archives d'Alger de la période coloniale a été réalisé par l'historien Thierry Guillopé dans le cadre d'*Archival city*, un projet soutenu et financé par l'I-site Future de l'Université Gustave Eiffel sur la période 2019-2023. Il avait pour objectif de proposer de nouveaux modes d'intelligibilité, de visualisation et d'utilisation des archives urbaines. Voir à ce sujet le carnet de recherche *Hypothèses* d'OpenEdition : <https://archivalcity.hypotheses.org>.

33. O. Hachi, 2004, p. 15.

34. En l'absence d'instrument de recherche, c'est un agent de l'administration qui s'était chargé du dépouillement et de la communication des documents.

Un autre problème auquel est confrontée cette étude est la datation des constructions privées et leur anonymat. Au cours de nos investigations, nous n'avons rencontré que peu d'immeubles présentant sur leurs façades des dates de construction ou des monogrammes, renvoyant généralement au commanditaire. Il ne s'agit pas d'une particularité algéroise ; Florence Marciano fait le même constat pour le cas de Marseille, où le premier immeuble signé est plutôt tardif et date de 1854³⁵. À l'instar du cas marseillais, la première inscription relevée remonte au début de la seconde moitié du XIX^e siècle, plus précisément à 1853. Il s'agit de l'inscription en fer forgé « 1853. Bazar du Commerce » surmontant chacune des deux entrées du passage couvert qui a pour tenant et aboutissant la place du Gouvernement et la rue de Chartres.

Bien que les recherches récentes tendent à justifier l'anonymat de l'architecture domestique par la présence d'architectes autodidactes et la prédominance des entrepreneurs-constructeurs³⁶, il ne faudrait pas pour autant considérer ce cadre bâti comme une « architecture sans architectes »³⁷. Autodidactes ou entrepreneurs, tous ont contribué à la formation du paysage architectural du premier noyau de la ville européenne et à la définition de son esthétique.

L'anonymat des constructions privées au sein de la Casbah peut s'expliquer également par le fait qu'il s'agissait souvent de la transformation de bâtiments préexistants ou de leur reconstruction totale ou partielle dans le cadre des travaux de réaligement. Il est aisé d'admettre que les architectes n'avaient alors aucun intérêt à signer leurs projets, d'une part à cause de la banalité du résultat extérieur, d'autre part à cause de la singularité de chaque projet qui ne pouvait constituer de ce fait un modèle à reproduire.

De plus, le tissu urbain de la Casbah subit dans cette première période des transformations rapides et successives auxquelles s'ajoutent des changements fréquents de propriétaires qui rendent difficile l'identification des protagonistes des transformations architecturales. Pour toutes ces raisons, les liens entre origine des commanditaires et productions bâties sont, au mieux, hypothétiques.

35. F. Marciano, 2005, p. 8.

36. C. Piaton *et al.*, 2016.

37. Nous empruntons cette expression à I. Chiva et F. Dubost, 1990.



Des sources historiques revisitées

Les sources mobilisées dans le cadre de cette étude proviennent essentiellement des fonds conservés en France, au SHD et aux ANOM. La richesse de ces fonds d'archives est inégalement répartie dans le temps et l'espace. Les interventions urbaines majeures, à l'exemple du percement de la rue de la Lyre et de l'aménagement du boulevard de la Victoire, sont les mieux documentées. Les lacunes archivistiques ont été plus ou moins comblées grâce, d'une part, au fonds imprimé de la BNF et, d'autre part, à quelques ressources documentaires et archivistiques retrouvées à Alger, dont le manuscrit de l'ancien conservateur des Domaines, Albert Devoulx.

La diversité des sources a imposé un travail de recoupement pour restituer l'évolution urbaine de la Casbah au cours du XIX^e siècle, étudier une grande partie des travaux de voirie, notamment ceux réalisés dans sa partie haute, et identifier les principales caractéristiques architecturales. Notons que, outre quelques pièces d'archives, des documents graphiques de synthèse et d'analyse réalisés par nos soins sont insérés dans le présent ouvrage afin de mieux rendre compte des changements opérés dans le paysage urbain et architectural.

Les archives conservées au département de l'armée de terre du SHD

Elles concernent tout ce qui se rapporte à l'administration militaire, depuis la conquête jusqu'en 1940. Pour les aspects liés à l'urbanisme et à l'architecture d'Alger au XIX^e siècle, les ressources archivistiques proviennent du service du commandement du Génie. Il s'agit de dossiers relatifs aux projets de fortification, de bâtiments militaires et de casernement ; aux marchés pour l'exécution des travaux et à leur comptabilité. S'y trouve également tout ce qui se rapporte à la gestion du Domaine militaire, dont l'inventaire périodique des immeubles occupés militairement avec indication de leur état sanitaire et les remises provisoires ou définitives de biens immobiliers au Domaine public dans le but d'une affectation civile ou un emploi dans des échanges avec des propriétés privées dans le cadre de l'exécution de travaux militaires.

Du point de vue de leur contenu matériel, ces dossiers comportent de nombreuses pièces écrites : des rapports établis par le Génie ; des procès-verbaux du comité des fortifications et des commissions mixtes

formés pour l'expertise des projets urbains touchant les biens immobiliers occupés militairement ; des correspondances entre les officiers ou de ces derniers avec les agents de l'administration civile ; des extraits du bulletin officiel.

Contrairement à ceux relatifs aux projets d'alignement conservés aux ANOM, ces dossiers sont riches en documents graphiques. Ils renferment des extraits de plans d'alignement quand ce dernier concerne des bâtiments affectés aux services de l'armée, des dossiers graphiques, plus ou moins complets, de projets de nouvelles constructions de tout genre ou de transformation d'anciens immeubles. Ils contiennent également des plans de situation des bâtiments, militaires ou civils, concernés par des transactions immobilières, ainsi que des plans généraux de la ville sur lesquels sont reportés différents aspects de l'administration militaire (tracé des limites de servitude, situation des immeubles du Domaine militaire, tracé des alignements projetés par le Génie, tracé du réseau hydraulique, par exemple).

Les archives des ANOM

Il s'agit du fonds ministériel de l'administration centrale et du fonds du gouvernement général de l'Algérie qui est lui-même celui de l'administration locale. Le premier fonds s'interrompt en 1860, après que le ministre de la Guerre, à qui étaient soumis les projets pour approbation définitive, a été remplacé dans ses attributions par le gouverneur général ; le second couvre une période plus longue, de 1831 à 1896.

Dans la mesure où ces deux autorités étaient en relation constante, leurs archives se complètent pour documenter les aspects suivants de la ville : l'alignement, l'architecture publique et la réglementation urbaine et architecturale.

En matière d'alignement, 61 opérations sont documentées, dont l'objet concerne quelques rues ou quartiers, voire l'ensemble de la ville. Certaines de ces opérations sont restées au stade de projet, d'autres ont été réalisées. Les différents dossiers contiennent des études, des rapports des commissions d'alignement, l'avis des différents services techniques (des Ponts et Chaussées, du Génie, des Bâtiments civils), les cahiers de doléances et observations dressés dans le cadre des enquêtes de *commodo* et *incommodo*, les protestations et réclamations des propriétaires menacés d'expropriation, l'approbation des arrêtés

d'expropriation pour cause d'utilité publique. Ils renferment également de nombreuses pièces graphiques, dont la majeure partie a été retirée des fonds à des fins de conservation. Néanmoins, ces plans-projets, signalés dans les cartons par des fantômes intitulés «fiches d'intégration de plans», sont classés suivant leur format, et sont conservés à la cartothèque des ANOM.

En ce qui concerne l'architecture publique, les fonds renferment des dossiers relatifs à l'aménagement du port, aux marchés pour la construction ou l'entretien de bâtiments publics (bâtiments de santé, palais de justice, églises...). Ils contiennent des correspondances administratives, des descriptifs des projets, des devis estimatifs, des avant-métrés. S'y trouvent également de nombreuses pièces graphiques : plans de situation, plans des différents niveaux, coupes de l'élévation et vues des différentes façades.

Enfin, en matière de législation urbaine, on y trouve des pièces archivistiques relatives à la création d'une réglementation de la construction et de la voirie spécifique à l'Algérie. Il s'agit des traces de la mission assignée au service des bâtiments civils consistant à réfléchir sur un règlement général de la construction privée. Des documents inédits ou peu exploités par la recherche se trouvent notamment dans le fonds du gouvernement général de l'Algérie : des copies de textes réglementaires métropolitains, des rapports de la commission des bâtiments civils de l'Algérie sur le meilleur système de construction à adopter dans la colonie et sur les moyens à prendre pour régler le service de la voirie, des copies des rapports faits au ministre de la Guerre par la direction des affaires de l'Algérie, des projets de règlements de la construction particulière, notamment celui établi par Pierre Auguste Guiauchain pour Alger, et un long mémoire sur la voirie et la police des constructions privées, rédigé par Antoine Albert De Blinière.

Il convient de noter que ces trois aspects de la ville (l'alignement, l'architecture et la réglementation urbaine et architecturale) sont également documentés par les procès-verbaux du conseil de gouvernement dans lesquels sont résumés les avis de ses différents membres concernant les affaires urbaines soumises à sa délibération. L'intérêt de cette source pour l'histoire de l'architecture se situe à deux niveaux : elle permet d'abord de comprendre comment s'est construite la réflexion en matière d'esthétique urbaine et architecturale dans le contexte colonial algérois. Puis, elle rend compte des mécanismes mis en place dans le cadre des travaux urbains. À titre d'exemple, elle renseigne

sur les affaires de concession et d'échange de biens, enclenchées notamment par la promulgation d'une réglementation sur l'expropriation, et permet de ce fait de saisir l'importance de l'initiative privée dans les travaux urbains.

Enfin, les ANOM conservent également l'état civil, mais uniquement une copie numérique incomplète réalisée à partir des microfilms conservés au service central d'état civil à Nantes³⁸. Ces documents sont néanmoins riches d'information, notamment pour l'étude de l'origine des architectes et entrepreneurs de la construction et de leur parcours dans la colonie.

Les archives de la BNF

Il s'agit d'une part du fonds cartographique conservé au cabinet des Cartes et plans, dont une grande partie est mise en ligne sur *Gallica*, la bibliothèque numérique de la BNF. Ce fonds rassemble plusieurs plans généraux de la ville d'Alger qui permettent de suivre son évolution urbaine au cours du XIX^e siècle. Il renferme également des ouvrages de géographie dont celui sur les ports maritimes de France qui retrace l'histoire du port d'Alger³⁹.

D'autre part, la BNF conserve les archives de presse et imprimés, parmi lesquelles les collections des actes du gouvernement, les premiers guides d'Alger et les premières publications consacrées à l'histoire et à la géographie de l'Algérie, dont celui d'un ancien haut fonctionnaire de la direction des Affaires civiles, Ernest Bequet, publié en 1849 et qui contient les premiers annuaires des professions des habitants d'Alger⁴⁰.

Parmi les périodiques, un en particulier a été d'un grand apport, surtout pour l'étude des aspects liés à la mise en œuvre des travaux urbains et à la construction des premières maisons ou immeubles à loyer. Il s'agit du *Moniteur algérien*, le journal officiel de la colonie publié dès le 27 janvier 1832, et de *Akhbar*, premier journal non gouvernemental tiré à partir du 12 juillet 1839 à l'initiative d'un propriétaire de la première heure : Auguste Bourget. La numérisation récente de l'ensemble des numéros de ces deux périodiques conservés à la BNF

38. Les exemplaires papier sont conservés en Algérie et demeurent inaccessibles aux chercheurs.

39. Ministère des Travaux publics, 1892.

40. E. Bequet, 1849.